PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC … TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

1er NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1er NOVEMBRE 2017, à 18 h (6 h pm),** à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Mme Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
Mme Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
Mme Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du développement du territoire
Mme Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines et matérielles
Mme Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h.

11-17-309A **Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;

- Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur Warolin salue, pour une toute dernière fois, la MRC de Témiscamingue, en cette dernière séance du comité administratif sous sa présidence. Il remercie chaleureusement chacun des membres du CA pour leur implication et leur dévouement envers l'organisation et en profite pour remercier également l'équipe de direction. Le préfet termine son mot en souhaitant une bonne continuité à chacun dans leur mandat respectif, qu'importe leur destinée pour les prochaines années.

PROJET

11-17-310A **Ajournement pour un huis clos.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- D'ajourner la séance pour un huis clos; il est 18 h 05.

11-17-311A **Réouverture de la séance.**

Il est proposé par M^me^ Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- De rouvrir la séance; il est 19 h 25.

11-17-312A **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^me^ Nicole Rochon
et résolu unanimement

- Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1re partie

Aucune question de l'assistance.

11-17-313A **Avis sur le projet de construction d'un garage de voirie (séparé de la caserne incendie) par la municipalité de Béarn (avis en regard du schéma de sécurité incendie).**

Attendu que la municipalité de Béarn a déposé un projet de construction d'un garage de voirie au programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) et que l'avis de la MRC est demandé en regard du schéma de sécurité incendie pour justifier la demande de subvention;

Attendu que cette demande de la municipalité de Béarn vise à libérer l'actuel garage municipal pour qu'il soit désormais consacré entièrement à la sécurité incendie;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^me^ Nicole Rochon
et résolu unanimement

PROJET

- De donner un avis favorable au projet de construction d'un garage de voirie de la municipalité de Béarn.

Conformité au schéma de sécurité incendie

Le schéma révisé de sécurité incendie de la MRC a été jugé conforme par le ministère de la Sécurité publique, le 31 août 2017. Le projet de la municipalité de Béarn apparaît conforme au schéma révisé de sécurité incendie, étant donné que l'action no. 13 prévoit explicitement des modifications à la caserne de cette municipalité pour faciliter le travail des pompiers.

Information **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi des prêts.**

Aucun prêt à adopter à la présente séance.

En date du 26 octobre 2017, la disponibilité du FLI est de 821 749,24 $ et celle du FLS de 269 698,60 $.

Information **Budget 2018 – IPC à 1,2 %.**

Une première version des tableaux budgétaires pour l'ensemble des services a été déposée. Ces tableaux sont en évolution constante, des informations étant en validation auprès d'organismes et de différents ministères.

Information **Demande de soutien financier par TV-Témis pour l'année 2018.**

Les membres du CA prennent acte de la demande de soutien financier adressée par TV-Témis pour l'année 2018 et conviennent que celle-ci soit amenée à la réunion de travail avec l'ensemble du conseil de la MRC, pour l'établissement des priorités à inclure au budget 2018.

Information **Soutien financier à la Société d'histoire du Témiscamingue – Demande pour hausser la contribution annuelle.**

Les membres du CA prennent acte de la demande d'ajustement de la contribution annuelle par la Société d'histoire du Témiscamingue et conviennent que celle-ci soit amenée à la réunion de travail avec l'ensemble du conseil de la MRC, pour l'établissement des priorités à inclure au budget 2018.

11-17-314A **Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue – Dépôt d'une demande – Recommandation du comité d'analyse.**

Considérant la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 87 232,50 $;

Considérant la recommandation du comité d'analyse;

PROJET

Il est proposé par M^{me} Lyna Pine
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- D'accorder un soutien financier de 470,50 $ à Madame Émilise Lessard-Therrien pour participer à une mission exploratoire dans le secteur agroalimentaire.

11-17-315A **Fonds séduction en tourisme – Critères et modalités du fonds (projet).**

Considérant la résolution n^{o} 08-17-229 du conseil de la MRC de Témiscamingue pour la création du fonds nommé « Séduction en tourisme », adoptée à sa séance du 16 août 2017;

Considérant que la Société de développement du Témiscamingue (SDT) a été consultée sur les critères et modalités à mettre en place, vu son expertise dans le soutien aux entreprises;

Considérant que la SDT prendra en charge une partie de la gestion du fonds et émettra des recommandations auprès du comité administratif pour le soutien financier auprès des demandeurs;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- D'entériner la proposition soumise par la Société de développement du Témiscamingue quant aux critères et modalités à appliquer au Fonds séduction en tourisme.

11-17-316A **Guide touristique officiel de l'Abitibi-Témiscamingue 2018-2019 – Achat d'espaces publicitaires.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- D'autoriser le versement d'une contribution financière, équivalant à 50 % d'un espace publicitaire, pour chaque organisme sans but lucratif (OBNL) témiscamien, souhaitant se donner une visibilité dans le guide touristique 2018, produit par Tourisme Abitibi-Témiscamingue. L'enveloppe maximale est fixée à 5 000 $.

Cette contribution financière est prise à même le fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue.

11-17-317A **Adoption de la nouvelle politique salariale des employés de la MRC de Témiscamingue.**

Considérant que la politique salariale 2014 prenait fin le 31 décembre 2016 et qu'au 1er janvier 2017, tous les salaires furent indexés selon l'IPC;

PROJET

Considérant que le 2 août 2017, le CA de la MRC octroyait le contrat de révision de la politique salariale à une firme externe, soit CC Consultants;

Considérant qu'à sa séance du 4 octobre 2017, suite aux travaux réalisés, le CA adoptait quatre principes directeurs de la politique salariale 2018-2021, soit :

- Durée de la politique : 4 ans
- Établissement du salaire à l'embauche (selon la formation et l'expérience)
- Principe de la rémunération au rendement
- Gel et étalement des salaires (en cas de disparité entre le salaire actuel et le salaire issue de la nouvelle politique)

Considérant que les objectifs de la nouvelle politique visent à s'assurer que l'offre salariale respecte les principes de l'équité salariale (obligation légale à cet effet) et d'offrir des salaires concurrentiels sur le marché;

Considérant que l'évaluation des postes pour fin de classification s'est appuyée sur l'attribution de pointages selon 11 sous-critères d'évaluation;

Considérant que la grille salariale a été construite à l'aide de deux références, la représentation du marché dans le milieu municipal et la capacité de payer de l'organisation;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ D'adopter le projet de politique salariale 2018-2021, prenant effet au 1er janvier 2018 et de procéder à un étalement sur quatre années pour tout salaire à la hausse.

Pour tout employé ayant un salaire à la baisse, celui-ci subira un gel de salaire jusqu'à ce qu'il obtienne un salaire supérieur à ce qu'il reçoit présentement, suite aux évaluations de rendement.

Pour l'année 2018, les employés présentement à l'embauche seront repositionnés dans la nouvelle grille salariale en fonction de leurs qualifications et de l'expérience acquise.

Pour les années subséquentes, contrairement à l'ancienne politique salariale, il n'y aura plus de progression dans les échelons de la grille salariale, étant maintenant le principe de la rémunération au rendement qui va s'appliquer.

11-17-318A **Bonification de la partie 2 (Règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre) de la Politique de travail et règles de fonctionnement de la MRC.**

Considérant les Règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre ayant entrés en vigueur le 26 novembre 2008;

PROJET

Considérant que des mises à jour au document étaient nécessaires afin de préciser et/ou d'ajouter certaines actions, ainsi que les mesures disciplinaires y étant rattachées;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- De bonifier la partie 2 (Règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre) de la Politique de travail et règles de fonctionnement de la MRC, tel que déposé et amendé suivant les échanges avec les membres du CA.

11-17-319A **Autorisation pour l'embauche d'un technicien en géomatique.**

Considérant la démission de Monsieur Yves Grafteaux, au poste de technicien en géomatique, le 15 septembre dernier;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- D'autoriser l'embauche de Monsieur Arouna Berthé, à titre de technicien en géomatique:
  - Salaire : Selon la politique salariale en vigueur, catégorie 5 échelon 6;
  - Entrée en fonction : 20 novembre 2017.

Monsieur Berthé est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Poste permanent à temps plein (35 heures / semaine).

11-17-320A **Autorisation pour l'embauche du chargé de projet en développement du territoire.**

Considérant la démission de Monsieur Jean Martineau, au poste de chargé de projet en sécurité incendie, le 15 septembre dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- D'autoriser l'embauche de Monsieur Julien Van Simaeys à titre de chargé de projet en développement du territoire :
  - Salaire : Selon la politique salariale en vigueur, soit catégorie 4, échelon 9;
  - Entrée en fonction : 13 novembre 2017.

PROJET

Monsieur Simaeys est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- Poste contractuel à temps plein (35 heures / semaine), renouvelable selon les besoins;
- Lieu de travail : point de service à Laverlochère.

11-17-321A **Contributions 2017 pour le social des Fêtes des employés.**

Le social des Fêtes du personnel de la MRCT aura lieu au cours du mois de décembre prochain.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 1000 $ soit accordé pour cette activité de fin d'année pour le personnel de la MRC de Témiscamingue.

11-17-322A **Horaire du temps des Fêtes 2017.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, soit à partir du 22 décembre 2017 au midi, jusqu'au 3 janvier 2018 inclusivement.

Information **Gestion de l'immeuble – Baux de location du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.**

Les membres du CA prennent acte des échanges par correspondance entre le CISSSAT et la MRC de Témiscamingue quant aux baux de location actuellement en vigueur.

La demande du CISSSAT vise à réduire la superficie louée, vu l'inoccupation de certains locaux. En vertu de l'article 3.2, contenu dans les deux baux de location, le locataire doit obligatoirement informer la MRC de Témiscamingue au moins 12 mois avant la date de renouvellement du bail, d'un non-renouvellement de celui-ci.

11-17-323A **Gestion de l'immeuble – Accès à l'immeuble.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'installation de serrures à codes pour les deux entrées extérieures de l'immeuble de la MRC situé au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Ville-Marie pour un coût de 2 478,80 $, taxes incluses;

PROJET

- ❖ De retenir la soumission d'Alarme Ascam pour l'installation d'un système d'alarme au bureau administratif, pour un montant de 830 $, taxes en sus;

- ❖ D'octroyer un contrat de 3 ans, auprès d'Alarme Ascam pour la gestion du système d'alarme, à raison de 225 $ par année, taxes en sus.

Ces frais sont pris à même le budget de l'entretien de l'immeuble.

Information **Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

11-17-324A **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **88 212,30 $** ainsi que les comptes à payer totalisant **420 339,58 $**, et ce, pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2017.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1er novembre 2017.

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

Information **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

2^{e} partie

Aucune question de l'assistance.

PROJET

11-17-325A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M[me] Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 22 novembre 2017
- Comité administratif : 6 décembre 2017

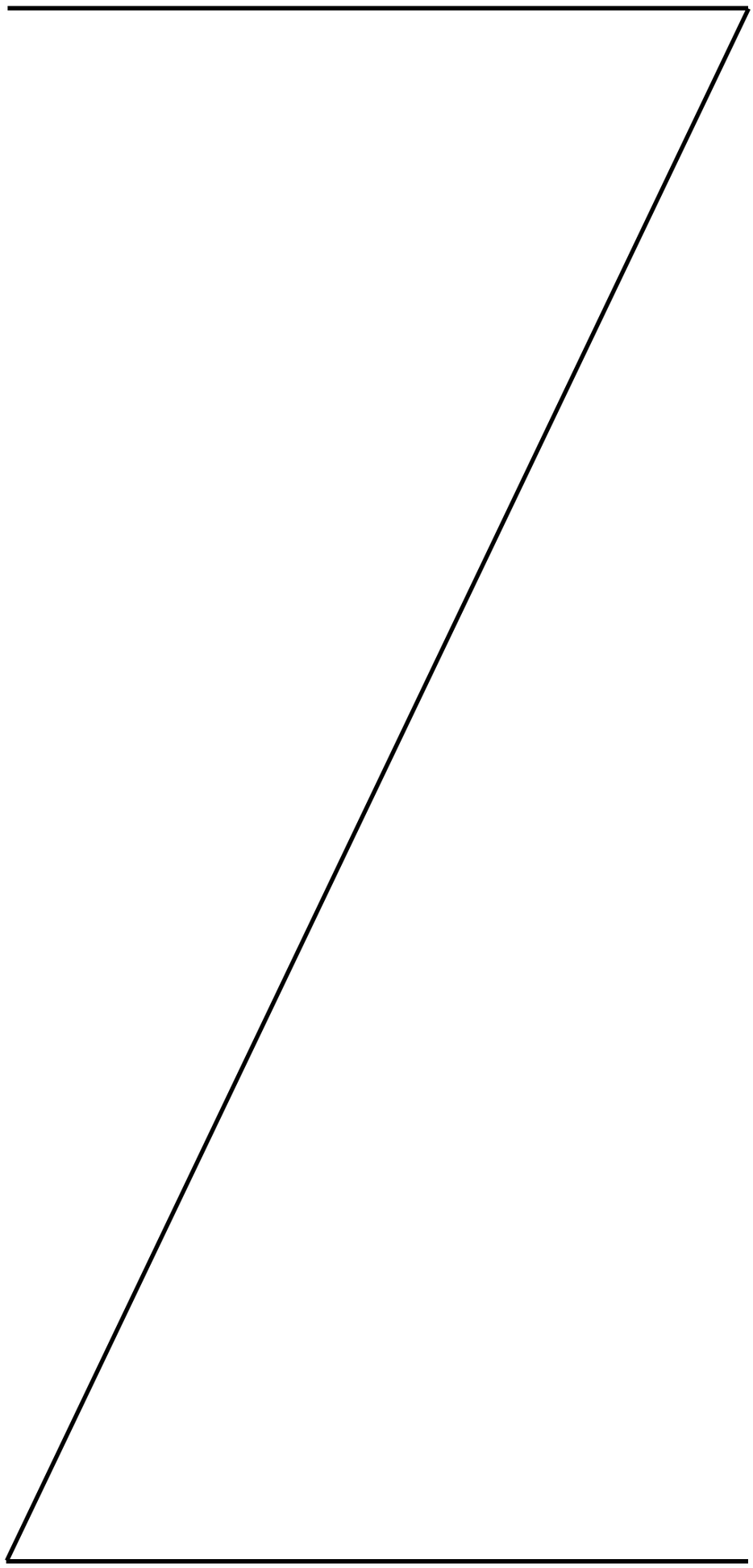
Il est 19 h 55.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale – **secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

PROJET



11950